

MONTREAL – Hockey Québec et Hockey Canada sont visées par une poursuite au civil intentée par un joueur grièvement blessé à la tête à la suite d'un coup de bâton pendant un match disputé dans une ligue de niveau Pee Wee CC.

Le jeune hockeyeur, Alexis Turcotte, et sa mère, Annie Turcotte, poursuivent également les associations locales de hockey mineur concernées (L'Association de hockey mineur des Basques, qui fait partie de la Ligue de hockey Bas-Saint-Laurent) ainsi que le présumé agresseur dans cette histoire.

Selon la requête déposée lundi en Cour supérieure, au palais de justice de Montréal, les plaignants réclament 370 000 \$ en dommages et intérêts, ce qui comprend une somme de 50 000 \$ en dommages exemplaires.

«À ma connaissance, c'est la première du genre, a indiqué Jean-Pierre Ménard, l'avocat qui pilote la requête, en entrevue. Jusqu'ici, il y a eu des poursuites qui ont visé des personnes qui avaient agressé» des joueurs sur la glace, mais elles ne ciblaient pas les associations concernées, a-t-il précisé.

«Nous avons décidé d'ajouter les associations, parce que dans le hockey mineur, la violence est un vrai fléau.»

Les événements seraient survenus le 27 novembre 2010 vers la fin d'un match disputé à l'aréna d'Amqui, alors que l'équipe de la présumée victime, alors âgée de 11 ans, était largement en avance.

Lors d'un arrêt de jeu, Alexis Turcotte aurait reçu un premier coup de bâton par derrière (double échec) avant de chuter sur la glace. Après s'être relevé, le jeune joueur en aurait reçu un autre, cette fois-ci au visage.

Le garçon se serait alors écroulé sur la glace pour y demeurer étendu pendant plusieurs

Un jeune joueur blessé au hockey mineur intente une poursuite au civil

Écrit par L'actualité

Mercredi, 27 Novembre 2013 20:59 -

minutes, avant d'être évacué par civière puis transporté à l'hôpital d'Amqui par ambulance.

Selon Me Ménard, le garçon n'a conservé aucun souvenir de l'événement. Il a obtenu son congé de l'hôpital au lendemain de l'accident, mais a notamment été obligé de porter un corset pendant trois mois, en plus de ne pratiquer aucun sport.

L'avocat affirme que le hockeyeur, maintenant âgé de 14 ans, a souffert d'importantes douleurs en plus de subir un traumatisme crânien, et qu'il a conservé «d'importantes séquelles permanentes», comme des troubles de concentration, qui affectent sa qualité de vie.

Me Ménard affirme que le joueur fautif n'a reçu qu'une pénalité de deux minutes pour son geste et qu'aucune action n'a été prise contre lui que ce soit, même si un rapport de l'incident a été transmis à Hockey Canada.

«Les associations ont adopté des règlements qui sont très corrects, sans toutefois les appliquer, déplore l'avocat. Notre cas en est un exemple magnifique. C'est comme une permission qui encourage à recommencer.»

La présumée victime, qui a été tenue à l'écart du jeu pendant un long moment après les événements, n'a pas reçu le soutien nécessaire des intervenants concernés, déplore l'avocat qui pilote la requête.

«Personne ne s'est préoccupé (d'Alexis) dans les jours, les semaines et les mois après ce qui lui est arrivé, observe Me Ménard. Il n'y a eu aucune forme d'aide ou de soutien. Les jeunes peuvent se blesser, on ne s'en occupe pas.»

L'avocat espère que cette cause sera éventuellement utilisée en matière de jurisprudence. «Les organisations qui doivent encadrer le hockey ne le font pas, affirme-t-il. Elles n'appliquent pas leurs propres règles. Peut-être que les tribunaux vont les forcer à le faire.»

Un jeune joueur blessé au hockey mineur intente une poursuite au civil

Écrit par L'actualité

Mercredi, 27 Novembre 2013 20:59 -

Un porte-parole de Hockey Canada, André Brin, s'est limité à dire, par courriel, que l'organisation n'avait «pas de commentaires à faire sur des poursuites judiciaires qui sont déposées».

De son côté, Hockey Québec n'avait pas répondu aux questions de La Presse Canadienne en fin d'après-midi.

Cet article [Un jeune joueur blessé au hockey mineur intente une poursuite au civil](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Un jeune joueur blessé au hockey mineur intente une poursuite au civil](#)